Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201782-20230718-2023-790-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/07/2023

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, HETSCH Jean-Marc, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, LACOUR Danielle, AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, SEIGNERET Ludivine.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Magali BOULLIER (à Danielle LACOUR)-RIVIERE Mickaël (à Hubert MONDIERE).

Absents : GASDON Maxime, Mickaël GOUJON.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : SCHIMITZ Jean-Marc.

Date d'envoi de la convocation : 11 Juillet 2023.

DEMATERIALISATION DES BUDGETS PRIMITIFS AUPRES DE LA SOUS-PREFECTURE.

Le maire informe le Conseil Municipal que, jusqu'à présent, nous transmettons les budgets primitifs votés en version « papier » à la Sous-Préfecture de Roanne.

Il propose que nous les transmettions par voie dématérialisée à compter du prochain exercice comptable. Il ajoute que cette dématérialisation est une des conditions pour élaborer le Compte Financier Unique (C.F.U.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de dématérialiser l'envoi des budgets primitifs de la commune et de l'assainissement à compter du prochain exercice comptable.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention, ou tout autre document, relatif à la dématérialisation des budgets primitifs.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc SCHIMITZ

Fait à Pradines, le 18 Juillet 2023.
Le Maire,
Charles BRUN.